

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique de St Renan

Règlement intérieur

Saison 2017

- 1) La pêche en Wading est autorisée. A partir du 1^{er} juin (vote dernière AG)
- 2) Le port de lunettes polarisées est autorisé.
- 3) Le nombre de capture de truites Fario est fixé à HUIT par jour et par pêcheur.
- 4) La taille minimale de la truite est de 23 cm
- 5) La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur les étangs de Lannéon, Poulinoc, La Laverie, Saint Renan (COMIREN), Ty Colo et Pontavenne pour les campements seuls les BiWi ou tentes vertes ou couleur camouflage sont autorisées. Seuls les détenteurs d'une carte de pêche et pratiquant la pêche de la carpe de nuit sont autorisés à bivouaquer sur les sites ouverts à la pêche de nuit
- 6) **La remise à l'eau de toute carpe capturée** sur les plans d'eau de l'association de Saint-Renan est **obligatoire** quelque soit son poids ou sa taille (No Kill).
- 7) La pêche en barque est autorisée sur le plan d'eau de **Lannéon**, tous les autres plan d'eau sont interdits à la pêche en barque.
- 8) La pêche en Float Tube est autorisée sur les plans d'eau de : **Lannéon, Poulinoc et St-Renan (Comiren)**, tous les autres plans d'eau sont interdits à la pêche en Float Tube.
- 9) Sur les lacs de **Poulinoc** et la **Comiren**, l'utilisation des Floats Tubes est exclusivement réservée aux pêcheurs de carnassiers. Tout autre usage (dépose de ligne, amorçage, etc.) est interdit.
- 10) L'utilisation de la barque ou du Float Tub est interdite du dernier lundi de janvier au 31 mai. (dates incluses)
- 11) La fermeture du saumon se fait le même jour que la truite
- 12) Il est **strictement interdit de faire des feux au sol**, le barbecue est toléré.
- 13) Le Président et les membres du conseil d'administration se réservent le droit de modifier lors d'une assemblée générale le présent règlement.
- 14) remise à l'eau vivant obligatoire pour le black-bass à Pontavenne

Le Secrétaire
Jean Michel Le Gall



Le Trésorier
Gérard Auvity



Le Président
Thomas Richard

